

**Bulletin d'information municipal de Zellwiler**

*de* **BIMZ**

**N°33  
mars  
2014**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DENIS HEITZ - RESPONSABLES DE RÉDACTION : ALAIN BURCHI ET  
JEAN-JACQUES SONNTAG - JOURNAL TIRÉ À 300 EXEMPLAIRES - IMPRESSION MAIRIE DE ZELLWILLER**



# BIM'zement votre



Nous voici arrivés au trente troisième numéro du Bulletin d'Information Municipal de Zellwiller  
Autant dire que nous avons maintenant atteint une maturité et une compétence en la matière,  
Fruits du travail de collaboration de trois barbus aux profils et aux qualités complémentaires  
Mais aussi de la volonté et du soutien du Maire, de ses adjoints et de leur précieuse secrétaire.

Informé, transmettre, rédiger, relire, rendre compte voire s'essayer du côté de l'investigation,  
Ou encore, photographier, classer, mettre en page sans oublier les nécessaires temps de discussion,  
Voilà résumés, en quelques mots, les objectifs et les tâches de ceux qui pour votre information,  
N'hésitent pas à passer quelques soirées ou journées pour que le journal arrive au stade de l'édition.

Alors puisque le concept donne satisfaction et que l'information est à inscrire dans la continuation,  
Que celles et ceux pour qui informer avec un journal de qualité, documenté et facteur de réflexion  
Présente un intérêt, fait partie de leurs préoccupations voire même s'inscrit dans une véritable motivation,  
Continuent d'écrire, de produire et de cheminer dans un esprit d'ouverture, vers l'excellence et l'innovation.

Les Bim'zeurs



Alain Burchi

Jean-Jacques Sonntag

Serge Théodas

# Oui je vote et je le dis

Les 23 et 30 mars, je vote aux élections municipales, et vous ?

Un vote par procuration plus pratique.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous mais pas nécessairement dans le même bureau.

La procuration est établie sans frais.

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration.

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant

[http://www.interieur.gouv.fr/Elections/](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Formulaire_Cerfa_n°_14952*01)

[Formulaire Cerfa n° 14952\\*01](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Formulaire_Cerfa_n°_14952*01)

Explications préalables adressées au mandant

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

## Où faire établir sa procuration ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration pourra varier selon les endroits et sera :

- \* Soit le juge du tribunal d'instance ou le juge qui en exerce les fonctions, compétent pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur ;

- \* Soit le greffier en chef de ce tribunal ;

- \* Soit un officier ou un agent de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints) ou un réserviste de la police ou de la gendarmerie nationales ayant eu des fonctions d'agent ou

- d'officier de police judiciaire pendant sa carrière active, que le magistrat visé au 1° aura lui-même désigné ;

- \* Soit des magistrats ou des greffiers en chef (en activité ou à la retraite) désignés par le premier président de la cour d'appel, à la demande du juge du tribunal d'instance.

Les résidents à l'étranger s'adresseront au consulat ou à l'ambassade de France.

## Durée de validité :

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

## Qui peut voter par procuration ?

3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

- \* Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impos-

sible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.

- \* Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.

- \* Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

## Les démarches à accomplir :

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- \* d'une pièce d'identité ;

- \* du formulaire de vote par procuration : s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé (ce formulaire peut aussi être obtenu au guichet de l'une des autorités habilitées citées ci-dessus si le mandant ne dispose pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante).

## Modalités de vote :

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de prévenir le mandataire de l'établissement de la procuration. Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France (art L.73).

Pour toute information, s'adresser :

- \* au tribunal d'instance,

- \* au commissariat de police,

- \* à la brigade de gendarmerie.



Dans la mesure où les déclarations de candidature sont désormais obligatoires dans toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.

Pour pouvoir voter, il faut OBLIGATOIREMENT présenter en même temps que la carte d'électeur une pièce d'identité.

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité

- Passeport

- Permis de conduire

- Carte vitale avec photo

- Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF

- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État

- Livret de circulation, délivré par le préfet

- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore

- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires

- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo

- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo

- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

- Titre de séjour

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

Quatre membres sont absents, excusés et trois ont donné procuration.

1.) Les Conseillers, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2013.

2.a) Les Conseillers prennent connaissance des derniers désordres et du calendrier des interventions programmées.

2.b) Il s'agit de reprendre partiellement l'engazonnement et de replanter 2 arbres le long de la rue de la forêt.

2.c) Ayant constaté une grande consommation d'eau à la zone de loisirs, après vérifications il s'agit d'une pression d'eau trop élevée. Il convient d'y remédier par la pose de réducteurs, les Conseillers, à l'unanimité, décident d'accepter le devis de Kress Maintenance pour un montant de 984,24 euros TTC.

2.d) Le Maire annonce qu'il a obtenu des précisions notamment sur le coût de la vidange de la citerne de l'Espace Socio-Culturel. La demande d'enlèvement de la citerne a été envoyée à ANTARGAZ.

3.a) A ce jour, 3 promesses de vente sont signées, 7 actes authentiques enregistrés, 6 permis accordés et 1 permis en cours d'instruction.

3.b) Les Conseillers à l'unanimité décident d'accepter la réservation d'un lot et d'enregistrer un désistement.

3.c) Les Conseillers, à l'unanimité, décident d'accepter le sous-traitant TOPOGIS présenté par TOPOS pour la Réalisation et Remise d'Ouvrages (RRO) électriques de distribution publique pour un montant de 1 845,- euros HT.

3.d) Vu l'application du nouveau taux à 20 % au 1er janvier 2014, le Conseil convient de prendre en compte la situation particulière des attributaires qui auront pris soin de signer une promesse de vente avant le 31 décembre 2013. Le point sera réexaminé lors de la séance de janvier.

3.e) Les travaux de déplacement des réseaux humides ont été réalisés sur l'ensemble des terrains à l'exclusion des lots 6 et 7. Sogeca interviendra pour la pose des can-délabres en janvier semaine 4. Compte tenu du démarrage des premières constructions, les travaux de plantation en fond de parcelle devront être différés.

4.) Les Conseillers, à l'unanimité, décident de ne pas user du droit de préemption pour l'immeuble situé «23 rue du Château» en section 3 parcelles n° 129

5.a) Les entreprises sollicités pour les devis de la mise en conformité électrique de l'église n'ont pas encore répondu. Le point est ajourné au conseil de janvier.

5.b) La déclaration de travaux déposée en mairie prévoit la desserte et l'interconnexion du gaz en octobre 2014.

6.a) Les Conseillers prennent connaissance du dysfonctionnement du chauffe-eau du presbytère. A l'unanimité, ils décident d'accepter le devis présenté par LAULY pour un montant de 2 302,20 euros TTC afin d'éviter la rupture de la production d'eau chaude à cette période de l'année.

6.b) Afin de compléter les délibérations de septembre et de novembre 2013, les Conseillers à l'unanimité décident de confirmer les tarifs actuels de location des salles communales et de fixer le tarif des locations pour 2015, comme suit :  
 ESPACE SOCIOCULTUREL (Location de la salle, de la cuisine, et du bars)  
 Commune 300 euros  
 Hors Commune 600 euros  
 FOYER SOCIOCULTUREL  
 Commune 80 euros + frais  
 Hors Commune 100 euros + frais  
 CLUB HOUSE 100 euros  
 et de dire que les frais annexes seront révisés ultérieurement.

6.c) Les Conseillers à l'unanimité décident d'accepter le programme des travaux proposés par l'ONF pour 2014.

6.d) Par courrier du 20 décembre, Mme EVA sollicite le soutien de la

commune pour le projet de séjour à la Hoube en juin 2014 pour 23 élèves. La classe mènera quelques actions pour réduire le coût du séjour. Les Conseillers à l'unanimité décident d'accorder une subvention de 5 euros/jour/élève.

6.e) Statuant sur les dépenses et les recettes, vu les virements de crédit du 26 septembre 2013, les Conseillers, à l'unanimité, décident de valider la décision modificative n°2.

7.a) Le Maire rappelle que les horaires de l'école doivent être fixés pour le 31 janvier 2014 au plus tard. Un conseil d'école extraordinaire se tiendra le 9 janvier 2014 à 16 h à l'école. 32 familles sur 44 ont répondu à la consultation lancée par les Ptits d'Zell.

7.b) Le SMICTOM annonce la fin du marché le liant au prestataire pour la collecte des vieux papiers a/c du 1er avril 2014. La collecte du 17 au 21 février est maintenue.

8.) B. Medvedeff présente sa proposition de programmation pour le Concert de l'Avant-Noël 2014. Les Conseillers, par 12 voix pour et 1 abstention, décident de retenir la proposition.

9.) Les Conseillers rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté.

10. Divers

\* L'INSEE informe que la population totale de la commune au 1er janvier 2014 est de 739 habitants.

\* Le projet de révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE III) Nappe, Rhin fait l'objet d'une enquête publique du 2 au 31 janvier 2014.

\* Les Conseillers prépareront la salle pour les vœux le samedi 4 janvier à 13 h 30.

\* La dernière jubilaire de l'année recevra la délégation de la commune le 30 décembre 2013

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h

La bibliothèque vous propose à nouveau diverses animations au cours de cette année 2014. Tout d'abord un atelier de bricolage de Pâques le samedi 05/04/2014, de 14h à 16h, suivi d'un goûter. Ensuite un concours de dessin sera proposé entre le 2 et le 28/06, autour du thème du sport, compte tenu des jeux olympiques et de la coupe du monde de foot. M. Gilles STUTTER proposera un tour historique du village le week-end des journées du patrimoine, les 20 et 21/09 (avec possibilité de se faire véhiculer le cas échéant).

Et nous terminerons l'année avec une visite au palais du pain d'épices, avec un goûter, le samedi 15/11/2014. N'hésitez pas à noter ces événements dans vos agendas et à nous faire savoir d'ores et déjà si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces animations.

La bibliothèque est ouverte à tous, sous réserve de s'acquitter d'une cotisation de 3 euros pour les moins de 16 ans et de 10 euros à partir de 17 ans (cotisation valable une année entière à compter de l'inscription).

Outre des livres divers et variés, vous y trouverez également un grand choix de DVD. Et si vous ne pouvez vous déplacer, les bénévoles peuvent venir à domicile pour vous amener vos livres ou vous chercher pour vous amener dans les locaux afin de faire vous-même votre choix. Faites vous connaître auprès de la mairie si ce service vous intéresse.

# Communauté de paroisses « aux portes du Bruch »



Le prêtre et les membres de l'E.A.P. reçoivent leur lettre de mission

Depuis le 2 Février 2014, notre communauté de paroisses est officiellement reconnue. Cette reconnaissance a eu lieu à l'église Saint André de Meistratzheim au cours d'une messe solennelle présidée par Mgr Bogner assisté de l'ensemble des prêtres officiant dans nos 6 paroisses sous la responsabilité de notre curé, Gilles Vieille-Cessay. Pour la circonstance, Gilles avait revêtu son nouvel habit portant les couleurs de chaque paroisse. C'est d'ailleurs par le tressage devant l'autel de 6 longs rubans aux couleurs des paroisses que sous les yeux émerveillés de l'assistance, des enfants des différentes paroisses ont symbolisé l'appartenance à notre nouvelle communauté placée sous le patronage de Ste Marguerite d'Antioche.

Après la communion Mgr BOGNER, Vicaire général du Diocèse de Strasbourg, a donné lecture de l'Acte de la Reconnaissance avant de remettre les lettres de mission au prêtre référent, Gilles VIEILLE-CESSAY, et aux membres de l'Equipe d'Animation Pastorale.

Pour cette cérémonie exceptionnelle réunissant les paroissiens des six villages quoi de mieux que de réunir les six clochers ! C'est ce qu'ont réussi à faire M. Emmanuel Sanchez et son collègue en réalisant six magnifiques maquettes les représentant fidèlement.

Gageons qu'après une telle réunion, les querelles de clochers appartiendront au passé !

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place de cette communauté et à toutes celles qui la font vivre.

## Patrimoine

### Ancienne Cuve baptismale de Zellwiller

Un grand nombre de cuves baptismales comportant des éléments du XIIe siècle ont été progressivement abandonnées au profit de la mise en place d'un équipement spécifique dans toutes les églises paroissiales. Les cuves baptismales du XIIe siècle en pierre sont en majorité cylindriques, elles mesurent un peu plus d'1m de diamètre. Aucune de celles référencées dans Palissy ne porte d'inscription de datation. Deux dates sont proposées par



Cuve baptismale en grès rose, 1140, provenant de l'église Saint-Martin à Zellwiller (67). Musée de l'Œuvre Notre-Dame, Strasbourg.  
Photo François MULLER

les historiens dont 1140 pour celle de Zellwiller ornée de demi-palmettes, attribuée à l'atelier d'Eschau. Identiques à celle de Zellwiller elles sont souvent ornées à l'extérieur d'arcatures à Wittenheim (68), surmontées de frises de rinceaux de feuillages, notamment de demi-palmettes à Bischoffsheim ou Rosheim.

## Maltraitance



La maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap est un sujet difficile souvent perçu comme un tabou : on n'ose pas y croire. On n'en a pas forcément conscience, on en est témoin mais on ne sait pas comment y faire face ou on ne sait pas à qui en parler... Depuis 1995, ALMA (Allô Maltraitance) aide les victimes de maltraitance à trouver des solutions concrètes en rompant le silence et en apportant conseils et accompagnement. Une antenne d'écoute téléphonique fonctionne en Alsace et permet aux appelants, témoins ou victimes de maltraitance, d'être écoutés, conseillés et orientés. Elle fait partie du dispositif national de lutte contre la maltraitance mis en place par les pouvoirs publics.

ALMA Alsace, basée à Mulhouse, traite les cas qui lui sont signalés directement lors de sa permanence (chaque vendredi de 9h à 12h) au 03 89 43 40 80 et ceux qui lui sont transmis par le Centre National d'Ecoute, le 39 77, qui fonctionne du lundi au vendredi. Les écoutants ALMA sont des bénévoles formés à l'écoute par ALMA France. ALMA ne se substitue pas aux structures et organismes existants, mais oriente les appelants vers celles et ceux qui peuvent leur venir en aide. L'appelant reste acteur de sa démarche. Pour toute information complémentaire :

Jérémie ZINDY  
Chargé de Mission Antenne ALMA Alsace  
Tél : 06 86 58 29 31 Courriel : jzindy@apa.asso.fr



## EN BREF, la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2014

1.) Les Conseillers, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la séance du 23 décembre 2013.

2.a) Le Maire informe l'assemblée du dépôt de plainte effectué auprès de la Gendarmerie d'Obernai suite à l'incendie des conteneurs du SMICTOM de l'Espace Socio-Culturel. Il remercie les jeunes gens qui ont immédiatement alerté les secours et la commune. La SMACL, avertie des dégâts, précise qu'elle ne prendra pas le sinistre en charge. Les bacs ont été remplacés gracieusement par le SMICTOM.

2.b) Il reste 2 arbres à remplacer aux abords de l'Espace Socio-Culturel. Pour l'homologation de l'éclairage du terrain d'honneur, le Maire confirme que la section des câbles alimentant les mâts est de 6 mm<sup>2</sup> et non de 10 mm<sup>2</sup> comme indiqué sur la facture S2EI.

2.c) La pose de réducteurs de pression - par Kress TFE - à l'Espace Socio-Culturel et au Club-House semble donner des résultats probants sur la consommation d'eau.

2.d) La citerne d'Antargaz alimentant le Club-House a été retirée le 15 janvier 2014.

2.e) L'assemblée évoque l'état actuel du terrain d'honneur et le programme d'entretien ainsi que la proposition de l'Association du Grand Douglas de déposer des nichoirs flottants pour les canards dans la noue.

3.a) A ce jour 3 promesses de vente et 9 actes authentiques sont signés. 6 permis sont accordés et 2 sont en cours d'instruction.

3.b) Les Conseillers à l'unanimité décident de proposer le lot deman-

dé et de l'inscrire sur liste d'attente en position n°1.

3.c) Vu l'augmentation du taux de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 19,6 % à 20 %, vu le tableau des prix de vente mis à jour, les Conseillers à l'unanimité décident de prendre en charge l'augmentation du taux de TVA (soit 0,4 %).

3.d) La banderole annonçant les derniers terrains à vendre a été mise en place le 15 janvier en bordure de la RD 62 près de l'auto-route. Les Conseillers, à l'unanimité, décident d'accepter la proposition de publication et d'insertion dans le Quotidien du Médecin (une insertion dans deux journaux et sur deux sites internet durant 30 jours) pour un montant de 230,85 euros

3.e) Songea n'est pas intervenu comme prévu, certains massifs d'éclairage public étant endommagés. Une réunion de chantier se tiendra le 29 janvier prochain sur site. La SMACL accepte, après 3 mois d'instruction, de missionner un expert afin de régler à l'amiable le litige entre le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre quant aux désordres constatés au niveau des réseaux humides.

4.a) Les entreprises sollicitées pour les devis de mise aux normes électriques de l'église n'ont pas encore répondu. Le point est ajourné au conseil de février.

4.b) La réception des travaux de la rue de la Forêt est fixée au 23 janvier 2014. Les raccords de gazon et la protection de l'hydrant doivent encore être réalisés.

5.a) Le Maire donne la parole à B. Medvedeff qui dresse un tableau des dépenses et recettes liées à

l'opération Zone de loisir. Il souligne que le budget prévisionnel de 2.941.561 euros HT a été respecté à quelques centaines d'euros près, ce qui est remarquable pour un projet de cette envergure. Il remercie tous ceux qui ont contribué à cette réussite collective.

5.b) Les frais engagés pour les deux réceptions (Vœux et Déjeuner de la Nouvelle Année) sont d'environ 3 700,- euros TTC. Il convient de prévoir les crédits au budget primitif 2014.

5.c) Vu la délibération du 23 décembre 2013 approuvant le programme de travaux, les Conseillers à l'unanimité décident d'accepter le devis de 2 000,- euros HT présenté par l'ONF pour 2014.

5.d) Afin d'assurer les transmissions sécurisées auprès de la Préfecture, du Trésor Public, de l'INSEE, etc... il faut disposer d'une signature électronique. L'offre d'AGEDI est de 150,- euros HT pour 3 ans. Les Conseillers à l'unanimité décident d'accepter la proposition.

5.e) Le point concernant la demande d'accord émanant d'une fourrière est ajourné.

6.a) L'assemblée dispose du formulaire d'enquête remis aux parents et du compte-rendu du conseil d'école de janvier. Les 42 familles concernées ont toutes répondu : 13 familles se positionnant pour la proposition n°1 et 29 familles pour la proposition n°2.

6.b) Vu les résultats de l'enquête auprès des familles, considérant le choix des horaires, le Conseil municipal par 3 abstentions et 11 voix pour, décide de valider les horaires de l'école, retenu par la

majorité, à partir de la rentrée prochaine comme suit :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
Matin 8 h 30 à 11 h 30  
Après-midi 13 h 30 à 15 h 45  
Mercredi 8 h 30 à 11 h 30  
et d'en informer la directrice Mme Eva ainsi que l'Inspection de l'Education Nationale à Obernai.

6.c) Par courriel du 9 janvier 2014, les Ets Schmitt de Kogenheim proposent la mise à disposition gratuite d'un conteneur de 30 m<sup>3</sup> pour la collecte des vieux papiers et pour la durée habituelle (lundi à vendredi). Le transport sera gratuit et une ristourne sur les résultats de la collecte sera versée. Les Conseillers débattent de cette proposition et s'interrogent sur les modalités : mobilisation de l'école et des parents d'élèves, etc...  
Décision remise.

7.) Vu le point 6, considérant les cours du mercredi matin, le Maire précise que les agents (ATSEM et Agents Technique) seront amenés à adapter leurs jours de présence aux nouveaux horaires de cours.

8.) Les Conseillers rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté.

9.) Divers  
\* le Conseil évoque l'accueil de la nouvelle communauté de paroisse le 1<sup>er</sup> février 2014 à 10 h 30. Rendez-vous à 9 h pour la préparation de la salle.

\* Le Grand Prix Fortwenger se tiendra les 10 et 11 mai prochain dans les mêmes conditions qu'en 2013.

\* Rappel : l'Assemblée Générale du Syndicat des 26 Communes forestières se tiendra cette année à Zellwiller, la commune offrira l'apéritif.



### Vaccinations

Une séance de vaccination aura lieu le 5 juin de 17 h 30 à 19 h en mairie

Le nouveau calendrier des durées et échéances des vaccinations est disponible sur : <http://www.sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal-2013.html>

### Inscriptions scolaires

Les dates d'inscription pour la rentrée scolaire 2014-2015 se feront du 10 mars au 17 avril inclus en mairie aux heures d'ouverture au public : présenter le livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant

### Fermeture

La mairie sera fermée les après midi du 17 au 23 mars et les journées du 16 au 21 avril 2014.

## EN BREF, la séance du Conseil Municipal du 17 février 2014

1.) Les Conseillers, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014.

2.a) A ce jour 5 promesses de vente et 10 actes authentiques sont signés. 8 permis sont accordés.

2.b) Les Conseillers à l'unanimité décident d'une attribution et d'une inscription sur liste d'attente selon demande.

2.c) S'il devait y avoir des demandes d'attribution de terrains en mars, le Conseil sera invité à se réunir.

2.d) L'examen et l'approbation des documents budgétaires sont reportés à la prochaine séance.

3.a) L'assemblée disposent des devis pour la mise en conformité de l'église suite au rapport de vérification. L'installation électrique de la chapelle Gaernert sera inspectée. Les Conseillers, à l'unanimité, décident de retenir la proposition de Obrecht - Obernai - pour un montant TTC de 1 778,59 euros.

3.b) Les travaux d'élagage ont été réalisés par l'entreprise KRETZ les 11 et 12 février dernier pour un montant HT de 510,- euros

3.c) L'un des pneus de la remorque du tracteur est fissuré. Les Conseillers, à l'unanimité, décident d'approuver l'acquisition d'une roue complète de remorque qui fera office de roue de secours pour un montant HT de 208,-euros

3.d) Le SDEA a prévu des travaux de réfection du château d'eau de mai à septembre qui porteront sur la reprise du béton et de la maçonnerie, le retrait des briques et leur remplacement, puis le ravalement du bâtiment. Le réservoir intérieur devrait être rénové en 2015. Le Maire présente les trois esquisses pour la mise en peinture de l'ouvrage, et après en avoir délibéré, les Conseillers à l'unanimité décident de préférer le gris pour le fût et la teinte claire pour la partie supérieure.

3.e) L'entreprise Gisselbrecht d'Andlau, actuellement à Bourghem, débutera les travaux de desserte du gaz à Zellwiller fin mars - début avril pour les rues des Boulangers, du Château, du Fossé

et la route de Barr.

En vue de l'interconnexion Sand - Gertwiller, vu les délibérations et le Procès-verbal d'Arpentage concernant l'emprise de 1,78 ares à distraire de la parcelle communale S 34 n° 42, considérant que l'accès à la parcelle est préservé, les Conseillers, par 2 abstentions et 12 voix pour, décident de fixer le prix de vente à 75,- euros et de dire que les frais inhérents à cette cession (honoraires du géomètre et du notaire, droits d'enregistrement, etc...) relèvent de Gaz de Barr.

*Le Maire charge B. Medvedeff, 1er adjoint en charge des finances, de présider les points 4, 5, 6, 7 puis il quitte la salle*

4.a) Le compte administratif 2013 de la commune fait ressortir en fonctionnement un total de 441 964,99 euros pour les dépenses et de 572 060,23 euros pour les recettes.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 270 675,79 euros et les recettes à 565 488,34 euros. Le résultat de l'exercice 2013 est de + 130 095,24 euros en fonctionnement et de + 294 812,55 euros en investissement.

4.b) Les résultats cumulés de clôture de l'exercice 2013 sont de 130 095,24 euros en fonctionnement, et de - 932 931,11 euros en investissement.

Les Conseillers, par 12 voix pour, décident d'adopter le compte administratif 2013 et de le signer.

*Le Maire rejoint la salle du conseil, et remercie les Conseillers de leur confiance.*

5.) B. Medvedeff rappelle que le compte de gestion du comptable du Trésor retrace l'ensemble des mouvements et opérations effectués au courant de l'année 2013.

Les Conseillers, à l'unanimité, décident d'adopter le compte de gestion 2013 du comptable du Trésor, sans réserves ni observations.

6.) Vu le résultat de clôture de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat, les Conseillers, à l'unanimité, décident pour le budget primitif 2014 d'affecter à la section d'investissement en recettes la somme de 130 095,24 euros et d'inscrire en section d'investissement en dépenses la somme de 932 931,11 euros.

7.) Entendu le rapport de B. Medvedeff, considérant l'affectation du résultat, considérant le montant de la section de fonctionnement qui s'équilibre à 524 800,- euros, considérant le montant de la section d'investissement qui s'équilibre à 1 102 431,11 euros, les Conseillers à l'unanimité, décident d'adopter le budget primitif 2014 sans observations ni réserves.

Après ces travaux budgétaires, B. Medvedeff fait le point sur la gestion financière des 6 dernières années et présente la synthèse des perspectives en matière de trésorerie pour les 3 prochaines années. Le Maire le remercie chaleureusement pour ses interventions.

8.) Les Conseillers, à l'unanimité des membres présents, décident de ne pas user du droit de préemption pour l'immeuble situé 1 rue de l'église en section 4 parcelle n° 29.

9.) Le projet de refonte du périmètre de l'ensemble des cantons du Bas-Rhin, par le découpage proposé, conduit à une anomalie concernant le canton d'Obernai (en effet la commune d'Innenheim est intégrée au canton de Molsheim alors qu'elle appartenait précédemment au canton d'Obernai et qu'elle fait partie de la communauté de communes du Pays de Sainte Odile à la suite d'une dérogation préfectorale). La rupture de continuité territoriale est en fait une étroite bande de terre non habitée du ban communal de Bischoffsheim, qui n'entrave en rien la continuité et la cohérence de la communauté des communes du Pays de Sainte Odile.

Cette délimitation devrait également respecter les nouvelles limites des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui constituent aujourd'hui d'une part, le cadre privilégié des relations entre les communes et d'autre part entre ces dernières et le Département et dont le ressort géographique vient à peine d'être modifiée avec le schéma de coopération intercommunal entré en vigueur le 1er janvier 2014. Les Conseillers, à l'unanimité, décident d'attendre la publication des décrets au Journal Officiel et le cas échéant d'introduire un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat.

10.) Le Maire rappelle la fin de contrat au 31 mars 2014 pour

l'agent non titulaire Mr J. Fritsch en charge de la gestion et de la location des salles communales. Prenant en compte la manière de servir et la qualité du travail effectué, il propose l'attribution d'une prime exceptionnelle d'un montant de 500,- euros net à l'agent. Les Conseillers, à l'unanimité, décident d'attribuer cette prime à Mr J. Fritsch et de la verser avec le traitement de mars.

11.) Les Conseillers rendent compte des réunions auxquelles ils ont assisté.

12.) Divers

\* Les Conseillers organisent les permanences pour les élections des 23 et 30 mars 2014.

\* Les dépenses pour les Vœux et Repas de la Nouvelle Année s'élèvent finalement à 3 620,75 euros.  
\* Les coupes de bois sont réalisées, la vente de bois de chauffage est fixée au lundi 24 février 2014 à 19 h au Foyer Socio-Culturel.

\* Le carnaval des P'tits d'Zell est prévu le mercredi 5 mars 2014, le goûter au Foyer Socio-Culturel.

\* La vérification des extincteurs dans tous les bâtiments communaux et celle des trappes de désenfumage à l'Espace Socio-Culturel ont été effectuées. Un dernier incident ayant provoqué le déclenchement de l'alerte incendie, l'installation sera contrôlée par les Ets Koessler.

\* Les subventions pour la collecte des vieux papiers de 2008 à 2013 ont rapporté 789,36 euros à la coopérative de l'école communale.

\* La campagne 2014 de l'Oschterputz se déroulera entre le 12 et le 27 avril.

\* Les collègues de Fessenbach proposent un voyage en Italie pour le week-end du 8 mai et invitent à participer au Carnaval le 1er mars.

\* Le bureau de l'Association Foncière, en sa séance du 30 janvier 2014, a donné son accord au circuit proposé empruntant leurs chemins pour le «Sentier pédestre de découverte de la communes».

\* Le Maire informe que la société Carré-Habitat dispose d'un projet d'aménagement près du lotissement. Une réunion d'information est prévue le 14 mars 2014 au Foyer Socio-Culturel de 18 h à 21 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 10

# Forêts

Bois et Forêts 67, au service de toutes les parcelles boisées. Un espace de rencontre et d'échange pour les propriétaires forestiers du Bas-Rhin. Il apporte des conseils et des solutions pour valoriser toutes les parcelles boisées.

## La petite histoire

Le groupement de développement forestier a été créé en 1967 et compte aujourd'hui près de 500 adhérents. Et oui cela va faire presque cinquante ans que les sylviculteurs du Bas-Rhin se sont regroupés pour se connaître, échanger, apprendre, construire et innover dans leurs forêts mais aussi acquérir une véritable reconnaissance et un savoir-faire local !

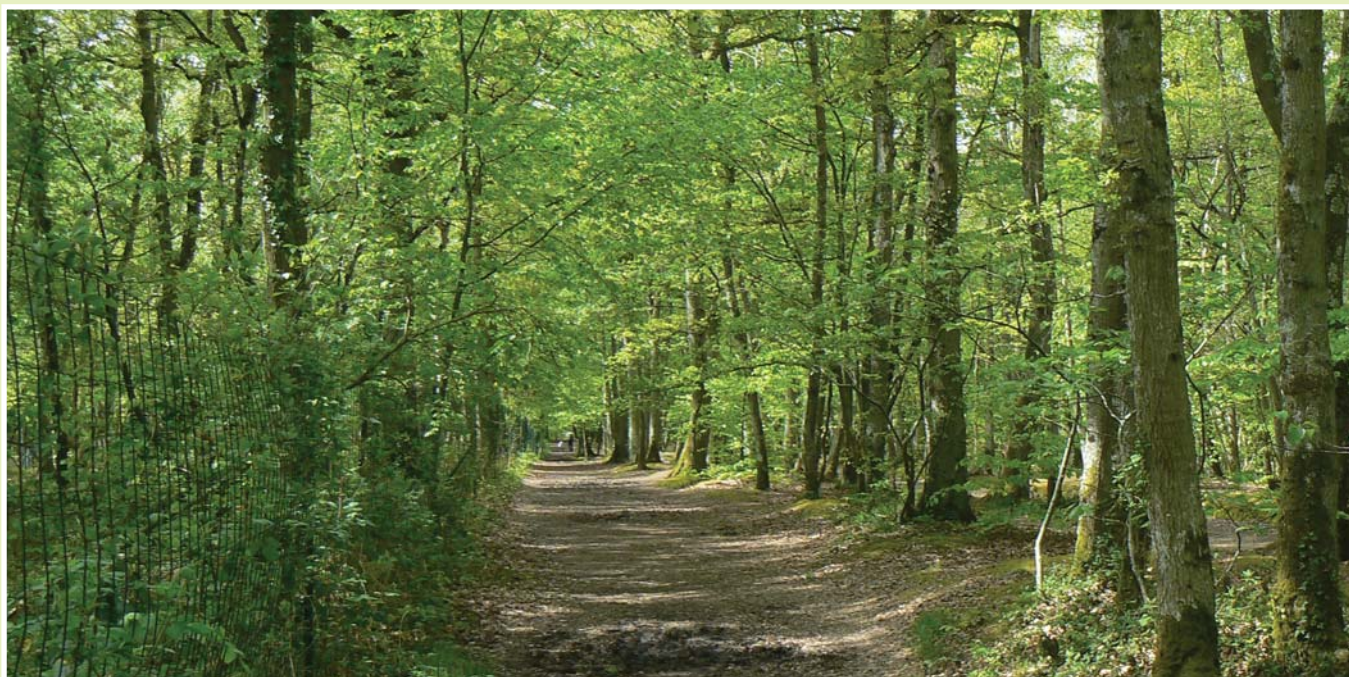
Le groupement a en effet contribué à construire une populiculture de qualité en Plaine d'Alsace, à développer les feuillus précieux (érables, merisier, noyers ...), à promouvoir les premières éclaircies résineuses, à construire des routes en commun, à améliorer le foncier forestier, à proposer des cartographies intelligentes et utiles et à initier une agroforesterie en Alsace tout en permettant avant tout aux sylviculteurs d'échanger leurs trucs et astuces.

Cette innovation des pionniers de Bois et Forêts a été et reste le moteur de notre association ; la gestion concertée des petites forêts privées, le réchauffement climatique, le bois-énergie seront peut-être les défis à relever pour les prochaines années mais d'autres idées sommeillent certainement au fond des bois.

## La visite conseil en forêt, subventionnée par la Région Alsace

Les adhérents de Bois et Forêts peuvent solliciter le technicien de leur secteur pour un diagnostic et un conseil personnalisé adapté à leur propre forêt. Cette intervention se fait en trois phases : une tournée en forêt sur la ou les parcelles puis l'écoute des objectifs du propriétaire pour aboutir au diagnostic-conseil. Chaque année, les techniciens réalisent près de 200 visites-conseil dans le Bas-Rhin.

Ces visites permettent aussi d'initier et regrouper des travaux forestiers à hauteur de 10 000 m<sup>3</sup> de bois mobilisés et quelques milliers de plants reboisés. Bois et Forêts 67 compte quatre techniciens forestiers aguerris et répartis sur tout le territoire.



## Améliorer le foncier forestier

Le problème du morcellement des forêts privées est trop bien connu en Alsace où plus de 73 000 propriétaires se partagent 82 932 hectares en 2013. Ce morcellement engendre des effets néfastes pour une gestion forestière durable (intérêt économique limité, difficultés d'accès, parfois absence de toute sylviculture...), ainsi que pour le paysage (parcelles abandonnées, problèmes sanitaires...). Un travail d'amélioration du foncier s'avère difficile mais indispensable.

Depuis 2001, Bois et Forêts avec le soutien financier de la Région Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin, a mis en place une bourse foncière forestière afin de favoriser l'agrandissement de l'unité de gestion en facilitant les contacts entre acheteurs et vendeurs de forêts.

Chaque année près de 150 parcelles sont mutées et ont bénéficié de la prime à l'agrandissement foncier forestier.

## Les réunions et les sorties en forêt

Une information simple, concrète, précise et accessible à tous pour acquérir les bases de la sylviculture, apprendre les gestes fondamentaux et découvrir des astuces. Ces rendez-vous conviviaux sont aussi l'occasion de partager des expériences avec d'autres propriétaires forestiers et mieux connaître la forêt et ses métiers. Chaque année nous organisons une vingtaine d'événements dans toutes les régions forestières du département.

## Un réseau de forêts - écoles

Ce projet innovant a pour objectif d'illustrer, expérimenter, montrer et expliquer tous les aspects de la gestion durable au cœur d'une forêt exemplaire et aussi vers différents publics : les sylviculteurs privés, le grand public et les scolaires.

Deux forêts-écoles ont été acquises à Mutzig, la forêt des « Dreispitz » et à La Petite Pierre, la forêt « Eberlache ». Elles seront les supports d'une pédagogie concrète voire d'une sylviculture participative où il s'agira aussi de mettre la main à la pâte !

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet : [www.boisforets67.fr](http://www.boisforets67.fr)